



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région  
Pays de la Loire

### **MENTION CONJOINT COLLABORATEUR**

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

**Compléter et signer les formulaires suivants** (à télécharger sur notre site internet [artisanatpaysdelaloire.fr](http://artisanatpaysdelaloire.fr))

- imprimé de modification d'une société (formulaire M2 en deux feuillets)

**Joindre au dossier les pièces justificatives :**

- extrait acte de mariage
- copie du jugement du Tribunal d'Instance ou extrait d'acte de naissance portant mention du PACS
- pouvoir s'il y a lieu

**Procéder au règlement des frais :**

- à l'ordre du Greffe émoluments Registre du Commerce et des Sociétés : 65.04 €
- règlement d'un montant de 91 € pour frais CFE/RM